



### Procédure d'achat d'animaux de laboratoire

L'achat d'animaux de laboratoire auprès de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) se fait au moyen d'une demande officielle ou d'un bon de commande envoyés par mail à l'adresse [animauxdelaboratoire@pasteur.dz](mailto:animauxdelaboratoire@pasteur.dz) ou faxés au niveau du laboratoire (N° de tel : **023786476**).

Cette dernière devra obligatoirement comporter :

- ✓ Une griffe et une signature du responsable de l'université ou du centre de recherche
- ✓ Le nombre, l'espèce, la souche et le sexe des animaux désirés
- ✓ Les coordonnées de la personne à contacter

La demande est ensuite enregistrée et prise en charge dans les délais nécessaires qui restent variables en fonction des quantités demandées et des commandes internes de l'IPA qui sont prioritaires.

Lorsque la commande est prête, un rendez-vous est fixé par le laboratoire. La mise à disposition de la commande est conditionnée par :

- ✓ La présentation de l'original de la demande ou du bon de commande
- ✓ Des cages propres et aux normes
- ✓ Un moyen de transport adéquat
- ✓ Une facture d'achat obtenue après paiement au sein de l'annexe d'El Hamma de l'IPA
- ✓ **Le respect du rendez-vous fixé**

### Note importante concernant les animaux de laboratoire de l'Institut Pasteur d'Algérie

Les animaux (souris/rats/lapins) mis à disposition des clients par le service animalerie de l'Institut Pasteur d'Algérie proviennent d'un élevage de type conventionnel. A ce titre, ils sont maintenus dans des conditions d'élevage et d'entretien en accord avec ce type de statut.

Ces animaux sont à statut **HOLOXENIQUE** ne présentant aucun signe clinique de pathologies au moment de leur mise à disposition.

Il convient de rappeler aux potentiels clients que la manipulation des animaux de laboratoire nécessite une compétence et une qualification dans ce domaine. Les risques qui peuvent en découler relèvent de la responsabilité exclusive des acquéreurs.